



AR Prefecture

046-264601113-20250721-2025\_07\_21\_030-DE  
Reçu le 22/07/2025

**DELIBERATION N°2025-07-21/030**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 juillet 2025 – 09h00

M PIASER Bernard  
Maire de LUZECH  
Président du CCAS

**Centre Communal d'Action Sociale**



**OBJET : FIXATION DU PRIX DU REPAS DU PERSONNEL À 4 € A COMPTEUR DU 01/08/2025.**

**Le Président informe l'assemblée :**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité d'encadrer les conditions d'accès à la restauration pour le personnel,

Vu les charges de fonctionnement afférentes à la restauration,

Considérant l'intérêt de fixer un tarif unique, raisonnable et équitable pour les agents bénéficiaires du service de restauration,

**En conséquence, il est proposé au Conseil d'administration :**

**Article 1** : À compter du 01/08/2025, le prix du repas à la charge du personnel (agents des 4 structures) est fixé à 4 € (quatre euros).

**Article 2** : Le tarif de 4 € correspond à 3 formules :

- une entrée et un plat principal,
- ou un plat principal et un fromage
- ou un plat principal et un dessert,

**Article 3** : Ce tarif est applicable aux personnels titulaires, contractuels, stagiaires, ou tout autre agent autorisé à bénéficier de la restauration collective, selon les modalités définies par la collectivité.

**Article 4** : La présente délibération sera affichée conformément à la réglementation en vigueur.

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'approuver la fixation du prix du repas du personnel à 4 € à compter du 01/08/2025.



AR Prefecture

046-264601113-20250721-2025\_07\_21\_030-DE  
Reçu le 22/07/2025

La secrétaire de séance,

Delphine AZNAR

A Luzech, le 21 juillet 2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président du CCAS

Bernard PIASER

Rendu exécutoire le : 21 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un juillet à neuf heures à Luzech, se sont réunis dans les locaux de la Mairie de Luzech, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le mercredi quinze juillet deux mille vingt-cinq.

**Etaient présents** : M. Bernard PIASER Président, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente, Mme Christine CALVO, M. Pascal PRADAYROL, Mme Nicole KURJEAN, M. Daniel TERRIER, Mme Brigitte PASSEDAT.

**Procuration** : M. Patrice CASTANIER (a donné procuration à M. Bernard PIASER).

**Etaient absents ou excusés** : M. Patrice CASTANIER, Mme Lydie LAFON, Mme Evelyne VYNISALE., Mme Monique EVIN.

**Assistaient** : M. Pascal THOMAS Directeur-Adjoint du CCAS, Mme Aurore FRANCOUAL Comptable du CCAS, Mme Marion FONTAINE Assistante de direction au CCAS.

**Nombre de Conseillers : 11**

**Présents : 7 Absents/Excusés : 4 Procuration : 1 Votants : 8**

**Secrétaire de séance** : Mme Delphine AZNAR.

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

**2. Fixation du prix du repas du personnel à 4 € à compter du 01/08/2025.**

**POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

## ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président,  
A Luzech, le 21/07/2025  
Le Président,



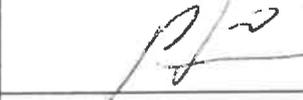
Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.

A Luzech, le 21/07/2025

Les membres du Conseil d'administration,

Nombre de membres en exercice : 11  
 Nombre de membres présents : 7  
 Nombre de suffrages exprimés : 8  
 VOTES : Pour : 8  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Date de convocation : 15/07/2025

PIASER Bernard	
AZNAR Delphine	
CALVO Christine	
PRADAYROL Pascal	
CASTANIER Patrice	
LAFON Lydie	
KURJEAN Nicole	
VYNISALE Evelyne	
EVIN Monique	
TERRIER Daniel	
PASSEDAT Brigitte	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 22/07/2025 et de la publication le 22/07/2025.

A LUZECH, le 21/07/2025

AR Prefecture

046-264601113-20250721-2025\_07\_21\_030-DE  
Reçu le 22/07/2025